

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 13 décembre 2022

Afférents au CM : 15

Le 13 décembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 11 Convocation du 7 décembre 2022

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Mylène DIDON ; Madame Marianne DEON ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Séverine PETIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO ; Monsieur David LEPICIER.

Absents : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Monsieur James GUILLEPAIN ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT ; Madame Marie-Madeleine ADAM.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-50 : DECISION MODIFICATIVE N°3

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les lois, décrets et règlements relatifs aux budgets des communes ;

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'affiner les prévisions budgétaires 2022. Les modifications concernent principalement des dépenses et des recettes relatives à la co-maîtrise d'ouvrage décidée récemment pour les travaux de la rue Pasteur, entre la commune de Champillon et la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne. Avec notamment l'ouverture du compte de dépenses 4581 « Opération sous mandat » et du compte de recettes 4582 « Opération sous mandat », et la création de l'opération pour compte de tiers. Cette décision modificative concerne également la vidéoprotection, avec l'ajout de deux caméras (compte 2181). Ainsi que l'augmentation des intérêts des emprunts de la Commune (emprunts n°8533100 et n°8580738).

Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative n°3 suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	- 2 000€ au chapitre 011, compte 60632 « Fournitures de petit équipement » - 2 000€ au chapitre 011, compte 60633 « Fournitures de voirie » - 3 677€ au chapitre 011, compte 6135 « Locations mobilières » + 547€ au chapitre 014, compte 739223 « Fonds de péréquation des ressources comm. et intercomm. » + 130€ au chapitre 66, article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » + 7 000€ au chapitre 023 « Virements entre sections »

Recettes	Néant
INVESTISSEMENT	
Dépenses	<p>+ 33 607€ au chapitre 23, compte 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles »</p> <p>- 33 607€ au chapitre 21, compte 2151 « Réseaux de voirie »</p> <p>+ 3 000€ au chapitre 21, compte 2158 « Autres installations, matériel et outillages techniques »</p> <p>+10 500€ au chapitre 21, compte 2181 « Install. générales, agencement et aménagements divers »</p> <p>- 5 500€ au chapitre 21, compte 21318 « Autres bâtiments publics »</p> <p>- 1 000€ au chapitre 21, compte 21578 « Autre matériel et outillage de voirie »</p> <p>+ 721 418€ au chapitre 45, compte 4581X « Opération sous mandat » - « Dépenses » (X complété par le numéro d'opération)</p>
Recettes	<p>+ 721 418€ au chapitre 45, compte 4582X « Opération sous mandat » - « Recettes » (X complété par le numéro d'opération)</p> <p>+ 7 000€ au chapitre 021 « Virements entre sections »</p>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative n°3 détaillée ci-dessus, et de VALIDER la création de l'opération pour compte de tiers.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

J M Big

 Le Maire,
 Jean-Marc BEGUIN